

Miller; M. A. Raynauld; M. L. M. Read; M. A. E. J. Thompson (actuellement fonctionnaire); M. J. B. Tinker.

Également dans ce troisième groupe, il faudrait ranger un certain nombre d'économistes qui ont collaboré aux six études rédigées pour le ministère des Finances par l'Institut de l'analyse quantitative de la politique socio-économique (Université de Toronto), mentionné dans la question n° 1111 à la page 5310 du harsard, 10 février 1969.

2. M. Andison et les membres du groupe trois sont des comptables, des économistes ou des avocats qui ont une expérience particulière des questions fiscales ou de l'analyse économique. Ils ont été choisis par le ministère en raison de cette expérience.

LA PARTICIPATION DES MAIRES AUX CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Question n° 2661—M. Marshall:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'accéder à la résolution prise par le 32^e congrès annuel de la Fédération canadienne des maires de municipalités, à la réunion sur «les localités et la constitution», afin a) d'inviter des délégués à assister à des réunions ou à participer aux activités relatives aux intérêts des gouvernements fédéraux, provinciaux ou municipaux, s'ils le jugent souhaitable et b) d'inviter des délégués chaque fois que la chose est possible à toutes les futures Conférences constitutionnelles fédérales-provinciales?

2. Dans la négative, pourquoi?

3. Dans l'affirmative, a-t-on l'intention d'inviter les délégués à la prochaine Conférence fédérale-provinciale?

4. Si les autorités municipales ne sont pas invitées à participer directement, le gouvernement va-t-il demander aux provinces d'inviter des représentants des municipalités à faire partie des délégations provinciales?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le gouvernement examinera attentivement toute résolution de la Fédération canadienne des maires et municipalités que cette dernière souhaiterait lui présenter. Aucune résolution du genre mentionné dans cette question n'a été soumise au gouvernement.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Le gouvernement est d'avis qu'une telle requête de sa part ne serait pas opportune.

LES ENVOIS DE MORUE AU NIGÉRIA-BIAFRA

Question n° 2663—M. Marshall:

1. Quel ministère ou organisme a pris les dispositions pour expédier la morue envoyée au Nigéria-Biafra en 1968?

2. Quelles entreprises ont exécuté les travaux d'expédition, et notamment la réception, le chargement et la surveillance de l'expédition?

3. Dans chaque cas, ces travaux ont-ils fait l'objet d'un appel d'offres et sinon, pourquoi?

4. Dans chaque cas, combien a-t-on versé à ces entreprises?

5. A-t-on transbordé la morue de Terre-Neuve à Halifax avant de l'expédier en Afrique, et dans l'affirmative, pourquoi et combien cette opération a-t-elle coûté?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. L'Agence canadienne de développement international, de concert avec la Commission de soutien des prix des produits de la pêche et le ministre de la Défense nationale.

2. Première expédition: La Commission de soutien des prix des produits de la pêche et le ministère de la Défense nationale. Deuxième expédition: La compagnie Keel Shipping Ltée, la Commission de soutien des prix des produits de la pêche et l'Agence canadienne de développement international.

3. Première expédition: Par air, dans un avion du ministère de la Défense nationale, au prix de \$27,000. Deuxième expédition: Par bateau nolisé qui a transporté, en plus de la morue, d'autres aliments et du matériel d'hôpital, au coût total de \$149,021.44.

4. Première expédition: A cause de l'urgence du besoin, la première cargaison a été achetée directement de la Commission de soutien des prix des produits de la pêche, sans appel d'offres. Deuxième expédition: La Commission de soutien des produits de la pêche a demandé des soumissions au nom de l'Agence canadienne de développement international, pour cette deuxième cargaison, et elle a accordé les contrats aux plus bas soumissionnaires.

5. La morue fournie par la Commission de soutien des prix des produits de la pêche à même des stocks gardés à Terre-Neuve a été transportée à Halifax pour chargement à bord du bateau nolisé, car il était moins onéreux de transporter ainsi le poisson à Halifax que de prendre des dispositions pour que le bateau se rende jusqu'à Terre-Neuve pour le chargement. Le coût total du transport du poisson de Terre-Neuve à Halifax a été de \$52,732.27.

LA PARTICIPATION DE COMPAGNIES CANADIENNES À LA CONSTRUCTION DE FUSÉES DES ÉTATS-UNIS

Question n° 2665—M. Beaudoin:

1. Combien de compagnies canadiennes ont participé de près ou de loin à la fabrication de pièces servant à la construction de fusées américaines depuis 1960 et pour chacune des années subséquentes?

2. Quelles sont ces compagnies?

3. Combien cette participation a-t-elle rapporté?